



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1159

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association CAARUD et le CCAS portant le projet TAPAJ (Travail Payé à la Journée)

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1159 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAARUD ET LE CCAS PORTANT LE PROJET TAPAJ (TRAVAIL PAYE A LA JOURNEE) (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la présence de jeunes poly-consommateurs de substances psychoactives, en grande précarité, en errance et éloignés des dispositifs de droit commun s'est intensifiée sur l'espace public lyonnais et génère des troubles à la tranquillité publique.

Développé au Canada dans les années 2000, le Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) est une approche globale d'accompagnement qui conjugue insertion professionnelle graduelle et accès aux soins. Elle a été expérimentée pour la première fois à Bordeaux en 2012. Les chantiers proposés au public précédemment décrits constituent une alternative à la mendicité mais également une opportunité de bénéficier d'une prise en charge multi-partenariale en vue d'une réinsertion durable.

Spécialisée dans la réduction des risques et la prise en charge ambulatoire des addictions, l'association Oppelia Aria - CAARUD Ruptures réalise, depuis 2020, des maraudes en partenariat avec Alynea. Cette expérimentation lui a permis d'identifier un public éligible au dispositif TAPAJ sur l'espace public lyonnais et de solliciter le soutien du réseau TAPAJ France pour déployer l'action à Lyon.

Engagée en faveur de la réinsertion des publics en grande précarité et conformément aux orientations de la future stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Lyon, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Direction des espaces verts, souhaite soutenir la mise en œuvre du programme TAPAJ. Il s'agit d'un dispositif innovant qu'elle souhaite déployer sur son territoire en proposant à Oppelia Aria - CAARUD Ruptures des supports de chantiers municipaux.

Dès lors, afin de préciser les conditions de partenariat et de financement, il convient pour la Ville de Lyon de signer une convention avec le CCAS et Oppelia Aria - CAARUD Ruptures.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

a) – Dans LE TITRE :

Lire :

- « Autorisation de signature de partenariat avec l'association CAARUD et le CCAS portant le projet TAPAJ (Travail payé à la journée) »

Au lieu de :

- « Autorisation de signature de partenariat avec l'association CAARUD portant le projet TAPAJ (Travail payé à la journée) »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

Lire :

- « Dès lors, afin de préciser les conditions de partenariat et de financement, il convient avec la Ville de Lyon de signer une convention avec le CCAS et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures »

Au lieu de :

- « Dès lors, afin de préciser les conditions de partenariat et de financement, il convient avec la Ville de Lyon de signer une convention Oppelia Aria – CAARUD Ruptures »

c) - Dans le DELIBERE :

Lire :

- 1- « La signature d'une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ est approuvée.
- 2- M. l'Adjoint au Maire délégué à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité est autorisé à signer, pour la Ville de Lyon, une convention avec, le CCAS et Oppelia Aria - CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ. »

Au lieu de :

- 1- « La signature d'une convention entre la Ville de Lyon et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ est approuvée.
- 2- M. l'Adjoint au Maire délégué à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité est autorisé à signer, pour la Ville de Lyon, une convention avec, Oppelia Aria - CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ. »

DELIBERE

- 1- La signature d'une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ est approuvée.
- 2- M. l'Adjoint au Maire délégué à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité est autorisé à signer, pour la Ville de Lyon, une convention avec le CCAS et Oppelia Aria - CAARUD Ruptures pour le déploiement du dispositif TAPAJ.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET